

survivaient, et pourquoi, dès lors, les accuser malgré les protestations de respect qu'il leur fait ?

Un homme, aux connaissances si variées et jouissant déjà d'une grande considération, devait nécessairement être appelé à l'administration si importante des Hospices de Lyon.

Aussi, en 1767, Prost de Royer fut-il nommé Recteur de l'hôpital de la Charité et de l'Aumône générale. Il exerça ces fonctions pendant quatre ans et dirigea spécialement le contentieux de l'hôpital (1).

Il marqua surtout son administration par de grandes réformes. La plus importante fut celle qui changea le sort des enfants admis dans cet hospice, qui les reçoit au berceau et sert aussi parfois d'asile à leur vieillesse. Ces malheureux enfants, accumulés dans un local très-restreint, mal aéré, succombaient pour la plupart. Touché des conséquences désastreuses de cet état de choses, il fit décider qu'ils seraient tous envoyés à la campagne, où la salubrité de l'air dut nécessairement en faire des hommes sains et robustes. Du reste, par cette mesure, il réalisait une notable économie, car l'entretien des enfants à la campagne coûtait moins qu'à la ville.

Ses collègues le chargèrent aussi de la rédaction de

---

(1) Cependant, les fonctions de Prost de Royer ne consistaient pas uniquement dans la direction du contentieux. Il était chargé des adoptions et de l'inspection de tout ce qu'on faisait imprimer. C'était à lui qu'on avait confié le soin d'arrêter les états des agents et huissiers; et conjointement avec MM. Claret de Fleurieu, Flachon, Janin et Boulard de Gattelier, il administrait la baronnie de Saint-Trivier, la terre de Chavagnieu et ses dépendances, ainsi que la seigneurie du Péron, qui appartenait à l'Hôpital. — (Almanach lyonnais, année 1768.)